



1880



1881



1885



1889

Monseigneur FREPPEL

Député

Inauguration de la Statue
de Monseigneur FREPPEL

DISCOURS

DE

M. FERDINAND BOUGÈRE

Député de Maine-et-Loire

Angers, 15 Novembre 1923.

ÉMINENTISSIMES SEIGNEURS,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Prié tout récemment de rappeler ici la carrière législative de Mgr Freppel, j'aurais, sur cette place, en cette pluvieuse matinée de novembre, en quelques minutes, le devoir d'évoquer deux cents discours et plus de dix années d'action.

Ce que j'ai à vous dire, tout le monde l'a connu, beaucoup le savent encore, mais pour le souvenir de celui que nous honorons il faut le redire aujourd'hui.

Mgr Freppel fut candidat pour la première fois dans la 3^e circonscription de Brest au siège laissé vacant pour dix-huit mois par la mort de M. de Kerjégu. Il ne put aller sur place. Pour en prévenir ses électeurs, il leur écrivit : « Cette absence même, ôtant tout prétexte à la contradiction prouvera que vos suffrages, entièrement libres, n'auront été inspirés que par votre raison et votre conscience. » Sa notoriété était telle qu'il fut élu. Un an après, aux élections générales, il ne parut pas davantage dans ces communes qu'il avait toutes visitées dans l'intervalle, mais dont il avait, dès la première fois, averti les électeurs en ces termes : « Ni de près, ni de loin, une part active à des luttes électorales ne saurait convenir à mon caractère. » Lors du renouvellement suivant, il devint député du Finistère entier pour la législature de 1885 à 1889. A l'expiration de ce mandat, le scrutin d'arron-



Église catholique
en Finistère

dissement étant rétabli, ses premiers électeurs l'envoyèrent de nouveau au Palais-Bourbon. Il y siégea de sa 53^e à sa 64^e année, du 6 juin 1880 au 22 décembre 1891, jour de sa mort.

Dans les bureaux, quiconque n'était pas affilié à la majorité était alors impitoyablement écarté des commissions. Après six ans, Mgr Freppel fut cependant élu à trois reprises pour l'examen de propositions spéciales (amnistie, traité avec la reine de Madagascar, dénonciation du concordat), puis élu membre de la commission du budget pour 1891. Il y fut même nommé par celle-ci rapporteur du budget des cultes, succès moins qu'éphémère, car il fut, deux heures après *dénommé* (ainsi qu'il le dit plaisamment, le 24 octobre 1890) par les retardataires accourus en nombre.

Il connaissait, dès le début, cette exclusion des commissions. La tribune lui restait. Il la fit retentir. Il n'était pas validé qu'il y montait déjà.

Durant ses diverses législatures, le grand évêque ne cessa d'affirmer ses principes, de prouver que, pour lui, comme il le dit à propos de l'émigration au-delà de l'Océan, « il n'y a pas pour un homme de plus grand honneur, après celui d'être chrétien, que l'honneur d'être Français ». Chacun de ses discours est un combat pour l'un ou un combat pour l'autre de ces deux sentiments.

A relire, parmi les quarante-sept volumes que composent ses œuvres, les dix qui suffisent à peine à ses polémiques, l'esprit reste confondu : Tant de science ; tant de mémoire ; tant d'aisance ; tant d'à-propos ; tant de labeur ; tant de fermeté ; tant de persévérance !

Que la discussion soit annoncée d'avance ou survienne à l'improviste, ses connaissances inépuisables sont prêtes à le servir. Ecritures, théologie, morale, logique, droit canonique, civil, administratif ou pénal, pédagogie, auteurs sacrés, grands auteurs profanes grecs, latins, français, lui sont aussi familiers que les sciences exactes, les sciences naturelles, l'histoire de tous les temps, la diplomatie, l'art militaire, la géographie même des terres et des mers les plus éloignées, les peuples étrangers, leur politique, leurs aspirations, leur vie économique, les coutumes et le caractère des peuplades barbares.

Il traite, il peut traiter les sujets les plus divers : organisation des finances, de l'administration centrale ou locale ; rôle des assemblées électives, rapports des divers pouvoirs ; établissement de points d'appui pour la navigation, mise en valeur du commerce par la colonisation. La création de caisses de retraites, l'amélioration du sort des ouvriers, la responsabilité dans les accidents du travail des filles et des femmes, les devoirs réciproques des employeurs et des employés, la restauration des corporations modernisées sont autant de matières sur lesquelles il prouve sa sollicitude et sa compétence. Sur l'enseignement supérieur, secondaire, primaire, manuel, sur leurs maîtres, leurs établissements, leur gratuité, aucun débat ne se peut instituer sans qu'il s'y montre averti du plus léger détail. Les intérêts spirituels de tous ordres, les évêques, les prêtres, les missionnaires, les congrégations enseignantes, hospitalières ou charitables, les intérêts matériels des desservants, ceux des fabriques ne sont pas en question sans qu'il intervienne, citant un à un les textes applicables.

Toujours sur la brèche, il ne se rebute jamais. A-t-il déjà échoué, et plusieurs fois, il reprend la tâche ; un texte déjà voté par la

Chambre revient-il pour la première, pour la deuxième fois du Sénat, il réintervient sur l'urgence, dans la discussion générale, sur les articles, sur l'ensemble comme il est déjà intervenu en première et aussi en seconde délibération. S'il varie la forme, comme pour mieux les imposer il ne change pas d'arguments.

Son discours, généralement bref, est d'une simplicité, d'une clarté et d'une précision parfaites. Il procède par hypothèse et par affirmation. Il n'a rien du politique. Il pose les prémisses, développe les arguments et conclut (oh ! rareté dans les parlements !) conformément aux prémisses. Il sait qu'ainsi il prévient dès le début le contradicteur. Peu lui importe : il sait aussi que, si éclatante soit la lumière qu'il apporte au débat, il n'a aucune chance qu'elle éclaire la contradiction.

Son éloquence dessert son but. Jointe à sa haute culture, elle surpasse la masse de l'assemblée dont les dirigeants sont, par avance, résolus à ne tenir compte de rien. Par un singulier contraste, si elle le grandit au dehors, au dedans de la salle elle contribue à l'insuccès de ses observations. Il n'est pas sans le comprendre. Mais au-delà de cette salle est la multitude avide de savoir, peut-être moins acharnée, plus clairvoyante ; son devoir est d'avertir du danger, de faire entendre la vérité, la raison ; il n'a d'autre souci que d'accomplir son devoir. Et s'il s'adresse à l'Assemblée, il parle pour l'opinion.

Commence-t-il de parler, il joue avec la controverse. Alors que par la suite, si on l'y force, il usera sans hésiter de véhémentes diatribes, il est calme et conciliant ; rien ne peut légitimer qu'il soit interrompu. Pourtant il l'est sans cesse et de quelle façon ! Harcelé d'autant plus qu'il argumente plus juste, il jouera avec

l'adversaire, distribuant les ripostes de doctrine, de circonstance ou de finesse aiguë, ne perdant, serait-ce un instant, ni le sens, ni le but.

C'est avec ces moyens, c'est dans ce style et de cette façon que s'exprimait Mgr Freppel.

Les mobiles de ses actions furent ses convictions, l'ardeur de son patriotisme, son caractère épiscopal.

En politique, il voyait dans le retour de la France à ses traditions séculaires, le meilleur gage d'un avenir paisible et prospère. Il souhaitait ce retour par l'emploi de la Constitution d'où il suppliait que ne soit pas banni le droit, pour la volonté populaire, de déclarer ses préférences, car, dit-il, « supprimer le droit légal c'est inciter à sortir de la légalité pour recourir à d'autres moyens ».

Il eut, qui donc l'ignore, pour la personne de M. le comte de Chambord, et pour le principe qu'il incarnait, le dévouement le plus complet.

Vraisemblablement, il estimait que l'immovibilité assurée à ceux qui planent au-dessus des partis les rend plus justes envers tous, plus indépendants des factions, lui qui, rappelant comment Royer-Collard justifiait l'immovibilité de la magistrature, citait : « Lorsque le pouvoir chargé d'instituer les juges « au nom de la société appelle un citoyen à cette fonction éminente, il lui dit : Si mes propres erreurs, si les influences qui « m'assiègent, et dont il est malaisé de se garantir, m'arrachent « des commandements injustes, résistez à mes séductions, résistez « à mes menaces. Le citoyen répond : Ce que vous me demandez

« est au-dessus de l'humanité : vous êtes trop fort et je suis trop
« faible, affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance. Le
« pouvoir dit au juge : vous serez inamovible. »

Considérant donc la royauté comme supérieure à tout autre gouvernement, n'admettant l'accession que par légitimité, non seulement il employa, sans répit, son talent à exposer sa conception dans la presse tant que vécut le dernier représentant de la branche aînée, mais il affirma devant le Congrès même que, le principe dominant tout, « il n'y a — je cite ses paroles — qu'une seule
« maison de France, celle qui est personnifiée par M. le comte de
« Paris, successeur et héritier légitime de M. le comte de Cham-
« bord..., cette maison de France qui a été depuis tant de siècles
« le grand facteur de l'unité nationale..., depuis le Roussillon
« jusqu'à la Flandre, depuis la Bretagne jusqu'à l'Alsace et à la
« Lorraine ». Et il termina par ces mots : « Le rétablissement de
« la monarchie française, c'est mon vœu et c'est mon espérance. »

Les jugements dévolus à des hommes politiques lui semblaient par avance voués à l'injustice. Pour lui : « couvert, comme il
« l'était, par la capitulation de Paris, devant des juges de droit
« commun, le Maréchal Ney n'aurait pu être condamné à mort ;
« mais des pairs de France ou des sénateurs !... Cet âge est sans
« pitié. »

Quelle que soit l'époque de leur fonctionnement, il était hostile aux tribunaux ainsi composés. Il disait sagement aux Chambres réunies : « Transformer une assemblée politique en cour de
« justice pour juger des adversaires politiques, c'est, à mes yeux
« la conception la plus fausse et la plus malsaine qui puisse tra-
« verser l'esprit d'un législateur — (*Applaudissements à droite.* — *Pro-*

« *testations à gauche.*) Tous les partis y passeront successivement
« se jugeant et se condamnant les uns les autres. Avec ces mots
« si vagues et si élastiques d'attentats contre la sûreté de
« l'Etat il suffira de ministres plus ou moins bienveillants pour
« déferer au Sénat tous ceux d'entre nous qui auront cherché
« à faire triompher une conception de l'Etat différente de la
« vôtre. »

S'il avait horreur de la guerre civile, il exérait la guerre des peuples. Son Alsace détachée de la France était pour lui le continuel objet de préoccupation. Mais la reconquérir, c'était faire naître chez le vaincu l'obsession d'une revanche. Du fond du cœur, il avait écrit, en 1871, contre l'annexion, sa magnifique protestation à Guillaume I^{er} ; du fond du cœur, il chercha longtemps une solution pacifique au conflit permanent.

Il crut cette solution réalisable, car il dit des Allemands (le 13 février 1888) : « Gens, qui n'ont pas l'air de nous aimer beau-
« coup, mais, qui croyez-le bien, finiront pas venir à d'autres
« sentiments après qu'ils nous auront rendu spontanément et
« pacifiquement, contre une rançon quelconque, l'Alsace et la
« Lorraine. Car en dépit de tous les discours, cette solution est
« dans la force des choses et dans la logique des événements ; la
« guerre ne résoudrait rien du tout. »

La guerre ne résoudrait rien du tout ! Pouvons-nous penser différemment, nous tous, Français, qui avons vu la France attaquée de nouveau, qui n'avons pas voulu reconquérir, mais qui, au terme d'une guerre affreuse, dévastatrice, non pour le territoire ennemi, mais pour le nôtre, avons recouvré ces provinces françaises auxquelles nos provinces voisines ont épargné la dévastation en

l'attirant sur elles-mêmes. La guerre a-t-elle résolu quelque chose puisque l'Europe, cosignataire du traité de paix, ne tient pas la main à ce qu'il soit observé ?

Pour nous aider vers cette solution pacifique, Mgr Freppel espérait en les nations étrangères. La phrase suivante du même discours était celle-ci : « Les sentiments que M. Emilio Castelar « exprimait si éloquemment, l'autre jour, à la tribune du parlement espagnol, en traitant cette question, feront le tour du « monde, je n'en doute pas un instant ; il se formera une opinion « européenne qui s'imposera aux gouvernements. » Et, le soir même, il écrivit à M. Castelar, une lettre rendue publique.

Combien l'Europe s'est trompée en n'écoutant pas cette suggestion, puisque les peuples restés neutres, soit dans le conflit, soit pendant toute ou pendant une partie de la guerre, aussi les peuples conduits à combattre pour leur sécurité et forcés par là de concourir à notre délivrance, même les peuples restés volontairement muets à l'instant où la foudre allait éclater, à la minute où, d'un mot, ils eussent empêché, sans nul doute, l'effroyable carnage, puisque tous ces peuples souffrent péniblement de leur richesse pléthorique au milieu de la détresse devenue presque générale parmi les autres peuples, combien l'Europe s'est trompée !

Mgr Freppel souhaitait donc une solution pacifique du conflit ; il voulait tout faire pour y parvenir.

Certains ont assuré que la rançon envisagée par lui pouvait être l'une de nos colonies. Rien ne prouve le contraire ; mais rien non plus, jusqu'à plus ample informé, ne permet de l'affirmer sans bien se hasarder.

Qu'il s'agisse du Tonkin, de l'Annam ou du Cambodge, ses

discours ne laissent rien entrevoir d'une semblable pensée ; tout au contraire, il nous montre leur ensemble nécessaire. S'agit-il de Madagascar, il invoque nos droits trois fois séculaires pour que nous y allions, pour que nous y demeurions. S'agit-il de la Cochinchine, de la Nouvelle-Calédonie, il félicite Napoléon III de nous les avoir attachées ; il les déclare indispensables. S'agit-il de nos vieilles colonies d'Australie, d'îles des mêmes parages sur lesquelles nous avons, premiers, les droits, il demande qu'aucune d'entre elles ne soit négligée.

Toutes ces possessions sont, à son jugement, comme des étapes entre les deux Océans : liaisons nécessaires après percement de l'isthme de Panama, elles permettront à la mère-patrie de se passer du canal de Suez si l'accès n'en restait pas libre.

Pénétré de sa conviction, il est opiniâtre comme un précurseur. La droite de l'Assemblée, une partie de la gauche également opposée au ministère, les yeux uniquement fixés sur le Rhin, craignent que ces expéditions dégarnissent et le Trésor et la garde de la frontière ; le reste de la gauche ne veut pas du protectorat cependant plus politique et plus économique qu'une annexion. En dépit de ces hostilités où personne ne le ménage, en dépit des journaux qui, chaque jour, le prennent à parti, le député de Brest continue à soutenir que, seconde nation maritime, la France ne peut maintenir son rang qu'à l'aide de points d'appui et son commerce qu'à l'aide de colonies.

Il n'oublie pas qu'il a dit au début : « Il est bon, il est
« utile qu'on sache bien à l'étranger, en Europe comme ailleurs,
« que, quand le drapeau de la France est une fois engagé par
« un vote du Parlement, alors il ne s'agit plus pour personne
« de se demander quelles sont les mains qui tiennent ce dra-

« peau, c'est le drapeau de la France, cela suffit, il faut le
« suivre. »

Et il dit : « Depuis nos désastres de 1870, la France n'a plus
« qu'une chose à faire, c'est de regarder constamment, persévè-
« ramment à la trouée des Vosges... Oui, sans doute, j'y regarde
« autant que personne et j'ai peut-être quelque raison particulière
« de le faire... Mais, pendant que vous avez l'œil tourné vers la
« trouée des Vosges, les autres nations européennes profitent de
« votre attitude expectante et passive pour aller en Asie, en Afrique,
« en Amérique, dans des postes stratégiques, dans des stations
« navales, dans des colonies dont vous ne pourrez plus les déloger. »

Parlant ainsi, il résume toute sa pensée.

On l'accusait, à gauche, d'avoir pour seul but de sa politique coloniale d'appuyer les missionnaires ; l'un des opposants, et non des moindres, auquel cependant nous devons, ici, notre reconnaissance, soulignait (13 décembre 1883) qu'il déclarait intervenir en leur faveur, en faveur aussi des chrétiens indigènes qui s'étaient rangés à nos côtés. L'on prétendait réduire à la seule question confessionnelle, ses discours et ses actions. Et lui, plus tard, sans rien désavouer, bien sûr ! en insistant même, d'exprimer à propos de Madagascar son but philosophique, tout entier en un langage plus accessible à ses contradicteurs et tout aussi chrétien : « Est-ce
« que vous, les aînés de la civilisation, vous n'êtes pas redevables
« aux tard venus de l'ordre social ? Est-ce que la France, cet
« apôtre du droit, de la justice, du progrès, de la vérité, n'est pas
« tenue d'initier à ces grandes choses les peuples, non pas de
« race inférieure — il n'y a pas de race inférieure — mais de
« culture inférieure ? Et quand l'occasion se présente à vous de
« leur faire faire quelques pas en avant sous l'action de notre

« protectorat, de les amener à notre hauteur, de les élever à notre
« niveau, pouvez-vous vous refuser à ce rôle, à cette mission que
« Dieu et les hommes ont assignée à la France ? »

L'Europe ne l'a pas suivi, ses collègues l'écoutaient à peine, pourtant d'autres recueillaient ses avis. Cette amitié de la Chine que nous avons recherchée, c'est lui qui, encore ce 13 février 1888, la conseillait déjà. « Si j'avais l'honneur de conseiller les affaires
« étrangères de mon pays, c'est précisément dans la Chine, dans
« l'amitié avec la Chine que je chercherais l'un des principaux
« points d'appui de ma politique. »

Certes, il nous en a coûté depuis ! Mais est-ce sa faute que, trente ans après, les survivants n'aient pas su bien faire ?

Si son patriotisme, si son cœur d'Alsacien tendaient constamment vers la recouvrance des provinces perdues, vers la grandeur de la France, en lui, le chrétien ne connaissait pas le repos.

Retracerai-je cette longue lutte que, pour sa foi, pour son devoir, l'Evêque-député dut soutenir au-delà même des forces humaines ? lutte douloureuse parce qu'intestine, lutte cruelle parce que touchant au domaine le plus sensible des consciences, lutte dont le souvenir réveille encore l'inquiétude et l'angoisse !

Il n'est pas un humain qui choisisse le temps du siècle où il sera appelé à vivre, et celui que vécut le député de Bretagne fut pour le cœur de l'évêque une suite ininterrompue d'épreuves.

Lui qui, à peine arrivé à Angers, avait dû écrire : « Autant je
« désire la paix et la conciliation, autant je suis résolu à repousser
« l'attaque de quelque côté qu'elle vienne » voici que la catholique Bretagne l'envoie à la Chambre au moment même où les

mesures administratives prises pour l'exécution des décrets de 1880 ont causé dans l'Ouest entier la plus vive effervescence ! Plus que jamais va se trouver vérifiée la suite de cet écrit : « Tout « acte hostile ou nuisible aux intérêts religieux me trouvera prêt « à y répondre par la plume et par la parole, dussé-je y laisser « mon repos et ma santé. »

Il n'est pas député depuis moins de deux ans qu'ayant à demander le renouvellement de son mandat, il rend compte du premier confié en énumérant les interventions à la tribune auxquelles l'ont obligé les événements. C'est en quelques mois douze fois qu'il lui a fallu repousser l'attaque, douze fois que des actes hostiles ou nuisibles aux intérêts religieux l'ont trouvé prêt à y répondre et qu'il y a répondu !

Les législatures suivantes ne lui seront pas plus clémentes.

Après les décisions qui, selon une partie de son énumération, ont exclu Dieu de l'école, accablé d'impôts des associations toutes de bienfaisance et de charité, privé missionnaires de secours et séminaristes de toutes bourses, expulsé le culte de l'église de cette sainte Geneviève, tant de fois protectrice de Paris au cours des siècles, le même esprit domine. La Chambre discute et discutera sans fléchir et les tribunaux ne conserveront pas le crucifix ; les prières publiques ne seront plus faites ; les ministres du culte paieront de leur traitement leur réprobation ; les aumôniers des grandes écoles, des écoles spéciales, des hôpitaux, des prisons seront supprimés ; les congréganistes se verront interdire d'enseigner ; les directeurs et les maîtres de l'enseignement libre seront soumis à toutes sortes d'exigences...

A quoi bon poursuivre plus avant la liste de souvenirs si pénibles ? Mais le vaillant évêque eût-il pu garder le silence ?

S'étonnera-t-on de son émotion, des accents de sa vigoureuse parole ? Et voilà contre quoi il lutte sans répit, peut-être sans le moindre espoir !

Quelle volonté, quelle énergie, quelle persévérance il faut à l'orateur qui, se donnant tout entier à l'expression de la vérité, ne réussit jamais, parce que c'est la vérité, à la faire triompher devant les hommes ! Quelle tristesse devait être en cette poitrine d'où — au sujet du serment — pour le respect de Dieu et de son symbole, pour l'honnêteté humaine, pour le bien de la société, pour l'honneur de ses mandataires, pour le réveil de conscience des impénitents et pour la consolation des innocents impuissants à faire preuve, avait vibré, se brisant devant un mur d'indifférence, une des plus belles pages d'éloquence que les Chambres aient entendues :

« Jusqu'à présent, dans tout le monde chrétien, un usage traditionnel avait maintenu dans tous les prétoires un emblème religieux ; et la cause de ce maintien, la voici :

« Il y a eu dans l'histoire de l'humanité, un jugement, le plus célèbre de tous et qui est resté pour tout le monde un grand exemple, et une grande leçon. Le jour où ce jugement fut rendu, une foule ameutée assaillit le juge sur son siège ; elle lui criait de toute part : Si tu ne condamnes pas cet accusé, tu n'es pas l'ami de César. *Non es amicus Cesaris*. Devant ces clameurs, la conscience du juge se troubla, la crainte de César étouffa dans son âme le sentiment de la justice et il condamna comme coupable, celui que, dans son âme et conscience, il regardait comme innocent, se contentant pour toute justification, de se laver les mains devant le peuple.

« D'autre part, de faux témoins arrivèrent, affirmant ce qu'ils

« n'avaient pas vu, ce qu'ils n'avaient pas entendu et l'innocent
« fut condamné.

« Voilà le grand drame judiciaire que le monde civilisé médite
« depuis dix-huit siècles et dont le symbole est maintenu dans
« tous nos prétoires pour rappeler aux témoins et aux juges quels
« sont leurs devoirs et quelles sont leurs obligations.

« Cet emblème religieux, vous avez pu, en un jour d'oubli,
« le faire disparaître d'ailleurs, mais il a sa place marquée en face
« de l'accusé, au-dessus de la tête du juge, pour enseigner à l'un
« la résignation, à l'autre la fermeté et l'impartialité.

« Cette haute leçon, ce grand exemple, non vous ne les ferez pas
« disparaître de nos prétoires, car la croix du Christ est pour le
« monde entier l'immortel symbole du droit, de la justice, de la
« vérité, du dévouement, du sacrifice, de toutes ces grandes choses
« qui sont l'honneur et la force de la civilisation. »

A tant d'efforts, à tant d'épreuves, nul ne résisterait. Les années
s'étaient faites moins légères. Bientôt, le dernier coup menace.
Les amis de l'évêque prient le député de se ménager ; il refuse.

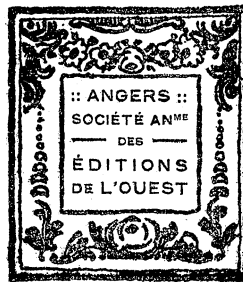
La dernière session de 1891 est ouverte depuis peu. Le
3 décembre, il parle pour Diego-Suarez ; le 12, il défend la liberté
d'expression des opinions politiques que l'on interdit aux évêques ;
le 15, à 7 heures du soir, il s'élève contre les nouveaux règlements
de comptabilité qui sont suspendus sur les fabriques. Il est à
bout. Il rentre à Angers, appelle son médecin, le questionne :
« Ai-je encore des jours ou des heures ? — Des heures, Monsei-
« gneur. » Il fait une promotion pour ce diocèse qu'il aimait,
pouroit au plus urgent et se réfugie en Dieu. Et pour le long hiver,
s'endormit, le 22 décembre, l'abeille qui avait tant butiné.

Tel fut, dans l'exercice de son mandat législatif, celui qui illustra la tribune et le clergé français.

Quel écrivain, quel orateur pourrait lui décerner les éloges que lui méritent ses talents, ses vertus. A si vaste étendue, à si grande hauteur, la voix d'un seul ne saurait suffire.

Mais je le sens, Messeigneurs, Mesdames, Messieurs, accourus de toutes parts pour l'honorer avec nous, de vos cœurs montent à vos lèvres tous ces éloges mérités ; vos milliers de voix n'attendent que la fin des discours solennels pour répandre partout vos sentiments émus. Allez donc tous, allez de tous côtés, allez pendant qu'ici, pour le passant, pour le visiteur étranger, demeurera, monument du souvenir, cette statue que l'Anjou, reconnaissant d'une vie entière sacrifiée à la religion, au diocèse, à la France, a élevée à Mgr Freppel comme pour rassurer son doute et pour confirmer encore une parole de lui : « Je ne sais pas ce qu'il
« adviendra de notre mémoire étant données l'injustice et les
« passions des hommes. Mais j'espère que l'on me saura gré plus
« tard d'avoir plaidé du haut de cette tribune, avec les intérêts
« français, la cause de l'humanité et de la civilisation. »





MERCREDI 14 NOVEMBRE 1923 :

Matin :

- 1^o Réunion de NN. SS. dans l'église Saint-Laud un peu avant 9 heures, en habit de chœur ;
- 2^o A 9 heures, départ de la Procession, de Saint-Laud à la Cathédrale ;
- 3^o Imposition du Pallium et Messe Pontificale :
- 4^o Après l'Évangile, discours de Son Éminence le Cardinal Luçon ;
- 5^o La cérémonie terminée, NN. SS. rentreront dans leurs domiciles respectifs pour quitter leur habit de chœur, puis ils se rendront au Grand Séminaire pour le banquet ;
- 6^o Leurs voitures, qui les auront portés à Saint-Laud, un peu avant 9 heures, devront les attendre sur la place de la

Cathédrale, vers 11 h. 1/2, pour les porter à leurs domiciles et de là au Grand Séminaire ;

7° Les voitures devront les reprendre au Grand Séminaire vers 2 h. 1/2.

Soir :

A 8 heures, à la Cathédrale, Salut solennel précédé d'un Sermon de charité, pour faire la part des pauvres dans cette fête.

Réunion à la Cathédrale un peu avant 8 heures.

Les voitures devront attendre. La cérémonie durera à peine une heure.

.....

JEUDI 15 NOVEMBRE 1923

Inauguration du Monument de Monseigneur Freppel

1^{re} Réunion de NN. SS. à la Cathédrale un peu avant
9 heures ;

2^o A 9 heures, Messe Pontificale de *Requiem* ;

3^o Après l'Évangile, Discours de Monseigneur l'Évêque
de Strasbourg ;

4° Après la Messe Pontificale, Cortège pour se rendre au Monument ;

5º Inauguration du Monument :

a) Dès que la Statue sera découverte, Cantate en l'honneur de Monseigneur Freppel, accompagnée par la fanfare de Mongazon ;

b) Remise du Monument par Monseigneur l'Évêque d'Angers à la Ville représentée par M. le Maire ;

c) Réponse de M. le Maire ;

d) Discours de M Ferdinand Bougère, Député ;

e) Seconde Cantate en l'honneur de Monseigneur Freppel
et morceau de fanfare ;

6° Les voitures devront attendre NN. SS. sur la place de la Cathédrale, vers 11 h. 1/2, pour les conduire, comme la veille, à leurs domiciles et de là au Grand Séminaire pour le banquet ;

7° Les voitures devront les reprendre au Grand Séminaire vers 1 h. 1/2.